

Association:

Les paniers de Versonnex
Siège social: mairie de Versonnex
Chemin levé,
01210 Versonnex

Producteurs

EARL Plumes et Poils
45 Rte de Villes,
01200 Valsershône

CONTRAT D'ENGAGEMENT**Juin 2023- Décembre 2023**

L'adhérent qui souhaite recevoir des œufs chaque semaine selon le planning établi, doit remplir le formulaire intitulé "bulletin d'adhésion" afin d'adhérer à l'association Les Paniers de Versonnex (cotisation 10 euros). Le présent contrat ne concerne que la livraison des œufs.

Nom.....

Prénom.....

Adresse.....

.....

.....

Téléphone.....

Portable.....

Email (écrire en majuscule svp)

.....

Règlement des œufs

La boîte d'œufs est à 2,75 euros. Soit 74,25 euros pour une boîte d'œuf sur 27 semaines de livraison.
Livraison du 6 Juin 2022 au 19 décembre 2023 (à l'exception des 8 et 15 Août)

Je souhaite: (cocher la case correspondant à votre choix)

- Une boîte, soit 74,25 euros par chèque Ou virement
- Deux boîtes soit 148,5 euros par chèque Ou virement

Si Le paiement s'effectue par virement en précisant bien votre nom ainsi que AMAP Versonnex

Il n'y aura pas de livraison les 8 et 15 Août**DUREE DU CONTRAT : semestrielle, avec tacite reconduction**

Le prix de la boîte sera réévalué chaque année à la date anniversaire de signature.

Pour simplifier son renouvellement, le présent contrat est automatiquement reconduit chaque année, sauf dénonciation de l'adhérent ou des producteurs 1 mois avant son échéance. L'adhérent devra le résilier par courriel à webmaster.panierdeversonnex@gmail.com et à plumes.poils@orange.fr

DISTRIBUTIONS :

Du mardi 6 juin 2023 au 19 décembre 2023 pour 27 semaines de livraisons, **chaque mardi de 18h00 à 19h00** à l'ancien local des pompiers – Rue St-Martin, face aux écoles – Bois Chatton à Versonnex. Pausés et trêves sont prévues au contrat.

ENGAGEMENTS RECIPROQUES

Les producteurs s'engagent :

- à livrer au local, une fois par semaine les boîtes d'œufs commandées, produit de leur exploitation
- à conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP,

L'adhérent s'engage :

- à venir prendre ou faire prendre **au lieu, jour et heures déterminés**, ses boîtes d'œufs, **chaque semaine**.
- à accepter les aléas de la production dus aux intempéries, à la sécheresse, aux maladies etc.
- à respecter le règlement intérieur de association "Les Paniers de Versonnex" (consultable sur le site web), notamment à participer aux permanences des distributions.

Fait en **2 exemplaires** à le.....

Signature de l'adhérent

Signature du producteur

Par sa signature, l'adhérent reconnaît avoir lu le règlement intérieur de l'association et s'engage à le respecter. Les dossiers sont à apporter durant les distributions ou à déposer/envoyer à

Wendy CHOQUET, 51 rue Voilnans,

01210 Versonnex. **Seuls les dossiers complets seront acceptés. ADHESION A L'ASSOCIATION**

L'association « Les Paniers de Versonnex » a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement.

Cependant, en cas de difficultés dans son application, elle s'attachera à proposer une solution.

- 1) L'adhérent doit officiellement faire partie de l'Association "Les Paniers de Versonnex" en payant sa cotisation pour souscrire un contrat auprès des producteurs.
- 2) L'adhérent bénévole intervient sur l'exploitation sous sa propre responsabilité et dégage les producteurs de la leur.